

Crest, le 25/09/2018

## Comment calculer son taux horaire

Nous vous suggérons de calculer trois taux horaires avec l'aide de votre comptable.

En tant que chef d'entreprise, il est primordial de connaître son taux horaire. Il est vrai que si vous êtes seul, sans salarié, ce taux horaire a moins d'importance que si vous avez des salariés.

Toutefois, avec ou sans salariés, il est à nos yeux impératif de connaître son propre taux horaire.

- La première raison est que cela peut être très motivant pour vous.
- La deuxième raison est que cela va vous permettre de prendre ou de ne pas prendre certains clients.
- La troisième est que vous allez connaître exactement votre rentabilité, grâce à vos fiches de chantier.
- La quatrième est que cela va vous permettre, pour certains chantiers compliqués, de proposer un forfait journalier.
- La cinquième est que si vous avez un employé, cela vous servira à bien connaître sa rentabilité par chantier et mensuellement.
- Il y a d'autres bonnes raisons de connaître son taux horaire, surtout dans la gestion de son entreprise, ce qui est un devoir de chef d'entreprise. Travailler sur terrain et être un bon technicien ne suffit pas pour être un chef d'entreprise qui fait des bénéfices dans son entreprise.

- Le premier taux horaire est composé uniquement de vos charges fixes de fonctionnement ( sans matière première et sans travailler en restant chez vous )

- Le deuxième taux horaire est composé de vos charges fixes et de votre matière première, sur une base de 110 m<sup>2</sup> jour, avec une matière première à 0,47 € le m<sup>2</sup>

- Le troisième taux horaire est composé de; vos charges fixes, votre matière première ( comme ci dessus ) et de votre bénéfice, avant vos charges d'IS ou charges sur salaire, en fonction du salaire et de la situation personnelle.

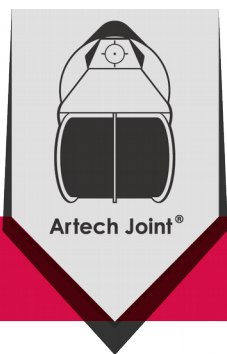
**04 75 82 90 04**

Sarl AJ 26 - 9, rue Gustave Eiffel – 26400 CREST

**info@artech-joint.com**

RCS Romans 524 167 624 - Siret 524 167 624 000 39

TVA Intracommunautaire FR 91 524 167 624



## Calcul des trois taux horaire

Attention, ces calculs sont fait sur un prévisionnel correspondant à notre métier, mais il peut y avoir des différences avec votre situation personnelle.

Il est donc impératif, de voir ou de demander à votre comptable, vos propres charges fixes et le bénéfice que vous souhaitez. Seuls la matière premières et le nombre de m<sup>2</sup> journaliers restent, pour tout le monde, le même.

Le prix au m<sup>2</sup>, tout confondu, est sur 3,10 € HT vendu. Ce prix peut aussi varier.

### Taux horaire 1 : charges fixes uniquement.

Vos charges fixes mensuelles de fonctionnement ( voir exemple de prévisionnel en pièce jointe )

Sur l'exemple de prévisionnel ci joint	=	2428,00	€ HT mois
Total divisé par 22 jours mois	:	22	jours par mois
<hr/>			
Soit par jour	=	110,36	€ HT jour
Total divisé par 8 heures	:	8	heures jours
<hr/>			
Soit total du coût à l'heure	=	13,79	€ HT de l'heure

Attention, ce taux horaire n'est pas juste a 100 %, car c'est le taux horaire si vous ne travaillez pas.

Imaginez vous que, si vous restez chez vous, sans bouger, cela vous coûtera tant par jour. Donc il faudrait, pour qu'il soit au plus juste et vers la baisse, enlever les frais suivants, qui ne seraient pas :

- Les frais de gazole
- Les repas
- Le péage

Ces frais mensuels sont de 520 € : 22 jours = 23,63 par jour : 8 H = 2,95 € HT de l'heure

Nous serions donc plutôt, suivant votre cas personnel, environ à :  
13,79 € - 2,95 € = **10,84 € HT de l'heure.**

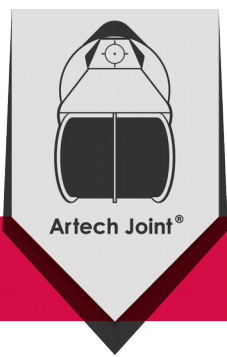
**04 75 82 90 04**

Sarl AJ 26 - 9, rue Gustave Eiffel – 26400 CREST

**info@artech-joint.com**

RCS Romans 524 167 624 - Siret 524 167 624 000 39

TVA Intracommunautaire FR 91 524 167 624



**Taux horaire 2 : charges fixes plus matière première** ( on considère la matière à 0,47 € HT le m<sup>2</sup> et que dans ce cas précis, vous effectuez 110m<sup>2</sup> de joints en 8 H )

Charge fixes mensuelles de fonctionnement	+ 2428,00	€ HT mois
Matière première sur 110 m <sup>2</sup> jours sur un mois	+ 1137,40	€ HT mois
Soit un total par mois de :	+ 3565,40	€ HT mois
Total divisé par 22 jours mois	: 22	jours mois
		€ HT Jours
Soit par jour	+ 162,06	par jour
Total divisé par 8 heures	= 8	heures jours
<b>Soit total du coût à l'heure</b>	<b>= 20,25</b>	<b>€ HT de l'heure</b>

Avec ce taux horaire, nous pourrions faire le calcul suivant :  
Nous avons les charges de fonctionnement et la matière première sur 110m<sup>2</sup>

Exemple de prix minimum au m<sup>2</sup> pour couvrir l'ensemble des deux :

Charges par jour :	+ 162,06	€ HT jour
Divisé par 110m <sup>2</sup> jour	+ 110	M <sup>2</sup> journaliers
Prix plancher de vente au m <sup>2</sup>	= 1,47	€ HT le m <sup>2</sup>

**Attention dans ce prix au m<sup>2</sup> vous ne faites aucun bénéfice, vous ne perdez pas d'argent mais n'en gagnez pas non plus.**

Au delà de 1,47 € HT le m<sup>2</sup> vous commencerez à faire des bénéfices.  
Au delà de 20,25 € HT de l'heure vous commencez à faire des bénéfices.

**Afin de calculer votre 3<sup>eme</sup> taux horaire, rapprochez vous de votre comptable, afin qu'il vous donne les éléments du bénéfice que vous souhaitez et des charges correspondantes à ce bénéfice, ainsi qu'en fonction du statut juridique de votre entreprise.  
Avec ces éléments comptables, vous serez en mesure de calculer ce 3<sup>eme</sup> taux horaire qui correspondra au taux que vous devez facturer en moyenne.**

**04 75 82 90 04**

Sarl AJ 26 - 9, rue Gustave Eiffel – 26400 CREST

**info@artech-joint.com**

RCS Romans 524 167 624 - Siret 524 167 624 000 39

TVA Intracommunautaire FR 91 524 167 624